

Forum : PNUD

Question : Comment renouveler les actions pour mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ?

Soumis par : la Syrie

L'Assemblée Générale,

*Rappelant* les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, notamment l'engagement des États membres à promouvoir le progrès social et à améliorer les conditions de vie dans un cadre de liberté plus large,

*Soulignant* également la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), qui affirme dans son article 32 que « l'enfant doit être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation, sa santé ou son développement physique et mental »,

*Consciente* que les conflits armés, les crises économiques et l'instabilité sociale touchant de nombreux pays à travers le monde fragilisent les familles et augmentent le risque de travail des enfants, notamment en raison de la pauvreté, de la destruction des infrastructures éducatives et du déplacement des populations,

*Rappelant* que, dans le cadre de l'Objectif de développement durable 8.7, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée à « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé », et notant également que selon l'UNICEF certaines entreprises ont adopté des politiques visant à empêcher les enfants d'être impliqués dans la fabrication de biens importés en provenance des pays en développement,

*Préoccupée* par le fait que, selon l'OIT, près de 70 % des enfants travailleurs sont employés dans le secteur informel, souvent sans protection juridique et sans accès à l'éducation, ce qui limite leur développement et contribue au maintien de la pauvreté,

*Reconnaissant* le rôle central du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans la réduction de la pauvreté, le soutien aux systèmes éducatifs et la reconstruction des infrastructures dans les pays touchés par des crises majeures,

*Soulignant* que certains pays, dont la Syrie, ont été profondément marqués par des conflits prolongés ayant détruit une grande partie des infrastructures économiques et éducatives, ce qui rend la reconstruction et l'aide internationale essentielles tout en respectant la souveraineté nationale et le principe de non-ingérence,

*Notant* également que les sanctions économiques et les crises prolongées peuvent fragiliser davantage les populations civiles et augmenter les risques de recours au travail des enfants,

*Convaincue* que les actions du PNUD fondées sur le développement économique et la reconstruction des infrastructures sont essentielles pour mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes,

*Propose* de renforcer et de renouveler les actions du PNUD visant à lutter contre le travail des enfants, en soutenant des programmes de développement économique et social dans les pays les plus touchés, financés par les États membres de l'ONU et par des ONG, afin de réduire la pauvreté des familles et de limiter le recours au travail des enfants, notamment par :

- a) le soutien à des programmes de développement économique local permettant aux familles d'accéder à des sources de revenus stables ;
- b) la création d'emplois décents pour les adultes afin de réduire la dépendance économique au travail des mineurs ;

*Encourage* les États membres, avec l'aide du PNUD et de l'UNICEF, à reconstruire et renforcer les infrastructures éducatives dans les régions touchées par des crises, garantissant un accès gratuit à l'éducation pour tous les enfants ;

*Charge* le PNUD de travailler avec les entreprises afin de mettre en place des systèmes de contrôle permettant de s'assurer que les produits importés en provenance des pays en crise ne sont pas issus du travail des enfants ;

*Invite* les États à ratifier et à appliquer les conventions de l'OIT relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi et à l'interdiction des pires formes de travail des enfants ;

Décide de rester saisi de la question.